

construire le présent pour vivre le futur

Le patrimoine : c'est aussi

MARBOUÉ



IL Y A 100 ANS....

LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE 1914 – 1918

Le 2 août 1914 éclatait la première guerre mondiale déchaînée par l'impérialisme germanique.

Nous ne ferons pas l'historique de cette dure guerre, qui débutera par des revers, et qui, après l'éclatante victoire de la Marne, s'immobilisa dans la boue des tranchées pendant quatre longues années. Sans souffrir directement des effets de la guerre, notre population connut les restrictions, le pain noir, les réfugiés et le cantonnement des troupes de passage : Hôpital Vétérinaire d'Intérieur – D.C.A. à Ecoublanc – Dépôt de convalescents au presbytère. Mais la commune connut malheureusement aussi beaucoup de deuils et paya un lourd tribut à la guerre. Une trentaine d'enfants du pays sont tombés

au Champ d'Honneur ou décédés des suites de blessures ou maladies contractées pendant la guerre. Un monument offert par une souscription publique fut érigé au cimetière à leur mémoire et inauguré le 21 septembre 1921, sous la présidence de MM. Mignot-Bozérian, député ; Lours, conseiller général, et du Comte Reille André, maire de Marboué. Chaque année, le 11 novembre, un défilé pèlerinage de la population va déposer des fleurs au monument aux Morts.

Source : « Marboué, Cité historique, Site touristique » d'Henri Lizier.



Marboué s'associe en 2014 aux célébrations pour garder en mémoire ces faits d'armes des grands hommes, des combattants et le sacrifice des victimes civiles ou militaires des guerres, morts pour la France.

N.B. : Sur les propos d'Henri Lizier du livre intitulé « Marboué, Cité historique, Site touristique », le nombre de morts pour la France est de 33. Sur le monument, on n'en dénombre 32. Après maintes recherches, nous ne pouvons donner aucune explication. Pour ceux qui en connaissent la raison, vous pouvez vous manifester en Mairie.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE MARBOUÉ AU DÉBUT DU SIÈCLE

ANNÉE	1901	1906	1911	1921
NOMBRE D'HABITANTS	1005	1028	1001	832

ÉDITO

2014

verra le renouvellement des conseils municipaux, ce qui m'oblige, conformément à la législation, à conserver dans cet édito une grande neutralité.

Le mode d'élection avec la parité et la déclaration des listes change pour nous, commune de plus de 1 000 habitants, et je vous demande d'accorder une grande attention à l'article s'y référant.

Je souhaite que cette période soit un moment privilégié, d'échanges sur la vie de notre commune et son évolution dans le respect et la cordialité.

Pour 2014, nous programmons la continuité des travaux en cours, avec une nouvelle tranche de la rénovation de la salle des fêtes et la refonte de la rue de l'Écu.

Vous aurez plaisir à découvrir dans ces pages l'actualité de notre commune et de nos associations et je vous en souhaite une bonne lecture. Les conseillers municipaux se joignent à moi afin de vous présenter, pour cette année 2014, nos meilleurs et sincères vœux de santé et de bonheur.

Serge FAUVE



**Bulletin municipal n° 31
Janvier 2014**

Directeur de la Publication
Serge FAUVE

Rédacteurs :
Serge FAUVE,
Dominique GUERTON,
René BERCY,
Pascal TOUSSAINT,
Sylvie DUBREUIL,
Hervé FABRE,
Magali LABIA.

Conception et réalisation

02 37 44 94 50

OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Le lundi, mardi et jeudi de 13H30 à 17H30
mercredi de 9H00 à 13H00
et le vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H15 à 17H30

Vous pouvez contacter la mairie :
Tél : 02.37.45.10.04
Fax : 02.37.45.86.15
mail : mairie-de-marboue@wanadoo.fr
Site internet : www.marboue.fr

SOMMAIRE

Histoire.....	2
Vie de la commune	4
Enfance et Jeunesse	10
Travaux.....	12
Vie économique	14
Vie pratique	17
Associations.....	18
Environnement	22

LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE DÉCERNÉE À COLETTE CAGNARD



Cette famille de 5 enfants (Isabelle, Véronique, Laura, Léa et Lucie) a eu l'honneur de se voir remettre cette distinction par le maire, le 14 juillet 2013.

QUE SYMBOLISE LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE ET A QUI S'ADRESSE-T-ELLE ?

La médaille de la famille est une distinction honorifique de l'Etat. Elle est décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites et leur témoigner la reconnaissance de la nation. Les personnes pouvant obtenir cette médaille sont les mères ou les pères de famille élevant ou ayant élevé au moins quatre enfants dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans. Ces personnes ont manifesté dans l'exercice de leur autorité parentale une attention et un effort constants pour assumer leur rôle de parents dans les meilleures conditions matérielles et morales. Pour y prétendre, il suffit de compléter un simple formulaire national. Les demandes de médailles peuvent être faites par les intéressés eux-mêmes, leur famille ou le maire. Les personnes concernées ont jusqu'à la fin décembre de chaque année pour déposer leur demande complète en mairie. Le dossier est ensuite étudié par l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales). L'attribution définitive est validée par le Préfet de l'Eure-et-Loir.

Les dossiers de demandes sont disponibles :

- par internet, sur le site : www.service-public.fr (formulaire Cerfa n°65-0020)
- auprès de votre mairie
- à l'UDAF 28, sur simple demande au numéro suivant 02.37.88.32.57 ou par mail à touchard@udaf28.fr

GABRIELLE NOUS A QUITTÉ

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès de notre chère doyenne, Marie NINDUAB. Le Maire et ses conseillers ont une pensée pour « GABRIELLE », qui s'est éteinte à l'âge de 106 ans le 03/09/13. Nous présentons nos sincères condoléances à ses enfants, petits enfants et arrière petits enfants.



DES JEUNES MARBOUÉSIENS À L'HONNEUR

► ALEXANDRE MAROQUIN, LA MOTIVATION D'UN NAGEUR DE LA SOCIÉTÉ AMICALE MARBOUÉ NATATION



Arrivé au club de natation SAM en septembre 1999 à l'âge de 6 ans, il quitte le club en juillet 2012 pour poursuivre ses études à Orléans à l'UFR STAPS, en Option Natation et Licence entraînement et performance.

Alexandre a collectionné durant ces 13 années des résultats importants au sein du club. 7 sélections régionales de 2005 à 2011, 4 sélections consécutives aux NATIONAUX U F O L E P (2008 à 2011) (AURILLAC, ORLEANS, MONTAUBAN, MEAUX) ... Avec à chaque fois une place sur le podium en 100m Brasse. Tellement motivé qu'il veut en faire son métier, avec en poche le Brevet National de Sécurité et Sauvetage obtenu en début 2012 et sa Licence Universitaire en Juillet 2013. Il obtient donc sa carte professionnel d'entraîneur de Natation (équivalence DEJEPS Natation (anciennement appelé BEESAN) et son titre de MNS.

Actuellement entraîneur principal et salarié de la Section Sportive Universitaire d'Orléans : avec 5 Nageurs de niveau Interrégional voulant se qualifier, pour certains, aux France Elite qui se tiendront à Chartres du 7 au 13 Avril 2014.

► ALEXIS LENAIN, 4^E AU CONCOURS DU MEILLEUR APPRENTI D'EURE-ET-LOIR



Alexis est bien connu pour avoir fait sa scolarité à Marboué. Il est aujourd'hui titulaire d'un CAP en boulangerie. Alexis a été sélectionné parmi 100 apprentis pour participer au concours du meilleur apprenti d'Eure et Loir 2013. Après avoir été choisi dans les 12 meilleurs. Les participants avaient huit heures pour préparer plusieurs croissants, pains au chocolat, brioches, couronnes, boules et différents pains et baguettes dont un pain imposé à la bière mais également des petits fours pour 20 personnes, et pour finir, une pâte à décor sur le thème «les 20 ans des artisanales de Chartres ». Alexis a fini 4^e. Toute l'équipe municipale le félicite et lui souhaite une grande réussite pour l'avenir.

EXPOSITION PERSONNELLE DE DENIAU JEANNE A LA SALLE SOCIO-CULTURELLE

L'exposition de tableaux de Jeanne DENIAU, du 12 au 16 septembre 2013, a dévoilé un univers voué principalement à l'Afrique, aux animaux...mais aussi la découverte de peintures humoristiques. Belle vitrine au profit du Secours Populaire Français.



LA PISCINE, BASE DE LOISIRS

BILAN POSITIF POUR LA SAISON 2013

Avec ses 8631 entrées payantes (ne sont pas comptabilisées les entrées des 211 jeunes de moins de 14 ans habitant l'une des communes de la CCPVD, titulaires de la carte gratuite) cet été, la fréquentation de cette année est la plus haute que nous ayons connue depuis 5 ans. Cela est certainement dû au temps magnifique des mois de juillet et août.



LA STRUCTURE INSPECTÉE SOUS TOUTES LES COUTURES PAR LES SERVICES DE LA PRÉFECTURE

Les services de la préfecture d'Eure-et-Loir et notamment la Direction départementale et de cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) se sont rendus à la piscine accompagnés de M. GASNIER, conseiller d'animations sportives au sein de la DDCSPP ainsi que de M. GALBRUN, inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Leurs principales missions sont de contrôler :

- la bonne application du dispositif de sécurité en vérifiant la bonne connaissance du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) par le personnel,
- que tous les documents administratifs du personnel et de l'équipement soient en règle et bien affichés,

- la conformité des installations de l'aire de jeu et des matériels d'embarcations.

Suite à la vérification des installations, les services ont révélé la non-conformité du toboggan due à l'ancienneté du matériel. Par mesure de sécurité, la commune a décidé de le remplacer pour la saison 2014. L'acquisition d'un nouveau toboggan coûtera 5000 €. Par ailleurs, sachez que le fait de ne pas exécuter les mesures énumérées est puni de deux ans d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende au terme de l'article L.218-7 du Code de la consommation. Finalement après cette visite impromptue, la structure laisse à ces services une bonne image.

LA PISCINE N'EST PAS UNE GARDERIE !

Nous avons constaté une recrudescence d'enfants de moins de 10 ans **non accompagnés** entrant à la piscine, malgré le règlement et les notes affichées à l'entrée. Cette réglementation est pourtant dans l'intérêt de tous. En cas d'accident, blessure à l'aire de jeux ou de noyade, dans l'enceinte de la piscine, la responsabilité incombe aux parents. Les enfants dans l'eau font l'objet bien sûr d'une surveillance par un maître nageur. La vigilance de l'aire de jeux reste sous la responsabilité des parents (comme indiqué sur les panneaux réglementaires). Nous rappelons que la piscine n'est pas une garderie et que la commune est dotée d'un centre de loisirs.

De plus, la forte affluence de certains jours à la piscine nécessite l'instauration de règles plus contraignantes et de vigilance accrue de la part du maître nageur et des parents.

Aussi, il est indispensable que chacun assure son rôle éducatif et de surveillance auprès de ses enfants.

► NOTRE BIBLIOTHEQUE INFORMATISÉE

Grâce à l'informatisation de la bibliothèque et le réseau « Bibliothèque Départementale d'Eure-et-Loir », auquel vous adhérez, (qui donne accès à plus de 200 000 documents), vous pouvez emprunter des livres (albums, romans, documentaires) et CD à la bibliothèque ou directement en ligne sur le site : www.mediateques.eurelien.fr. Pour les réservations en ligne, le procédé est simple. Lorsque vous arrivez sur le portail des médiathèques d'Eure-et-Loir, vous pouvez vous identifier avec votre numéro d'adhérent (inscrit sur votre carte de bibliothèque ou celle de votre enfant) et votre date de naissance (que vous utiliserez comme mot de passe). Vous recevez un mail vous confirmant l'arrivée de votre ou vos livres réservés. Vous pouvez ensuite les récupérer aux heures d'ouverture de la bibliothèque. Mesdames AUDIER, FABRE et HEURGUIER vous accueillent toujours à la bibliothèque les : mercredis de 15 h 00 à 17 h 00, vendredis de 16 h 00 à 18 h 00. Tél : 02.37.44.92.72. **Nous vous souhaitons une bonne lecture !**



► L'HEURE DU POÈME À LA BIBLIOTHÈQUE

La compagnie Caravane des Poètes s'est invitée à la bibliothèque le 09 mars 2013. Une rencontre merveilleuse avec des poètes qui s'approprient la parole poétique avec des interprétations d'auteurs tels que Victor Hugo, Rimbaud, Prévert, Norge, Apollinaire... Cette manifestation a permis de faire découvrir, aux petits et aux plus grands, la poésie d'hier et aujourd'hui. Programmes et manifestations sur le site www.caravanesdespoetes.org



► **LE 29 JUIN, LE CLUB C.I.E.L A ATTIRÉ DE NOMBREUX AMATEURS D'ASTRONOMIE AU STADE**

Une soirée à la belle étoile avec le C.I.E.L (Club d'Investigation des Etoiles et de la Lune) consacrée à l'observation des cieux.

De nombreux curieux ou fondus de ciel nocturne se sont réunis pour découvrir ou partager cette passion.

Une fois la nuit tombée, tous se sont calés sur l'étoile polaire et se sont laissés guider pour observer Jupiter ou encore les anneaux de Saturne.

► **DES SORCIÈRES SOUS LA NOUVELLE HALLE**

Le 26 juillet, à la veillée, des histoires « Au pays des rêves » ont été contées par Jean-Jacques SYLVESTRE de la Compagnie Estoires, sous la halle à Marboué.

Le rendez-vous fixé avec Ginette la sorcière, une sacrée bonne femme, et bien d'autres personnages hauts en couleur, a attiré et surtout émerveillé petits et grands. Un joli spectacle pour toutes les oreilles de 3 à 103 ans sous notre nouvelle halle qui conforte sa vocation de lieu de vie et de rassemblement festif. www.estoires.com



► **VISITE GUIDÉE PAR LA MAISON DE LA BEAUCE**

La Maison de la Beauce propose de parcourir des villages pour son opération « Découvrez un village en Beauce ». Marboué a été l'un des villages que l'association a souhaité mettre en avant.

Le jeudi 11 juillet, La Maison de la Beauce, sous la conduite de la municipalité, a proposé la visite de l'extérieur de la mairie, de l'église Saint-Pierre avec son clocher classé monument historique et la découverte de la nouvelle halle. La rencontre a continué avec le « bas bourg » et les restes des vestiges d'arcatures de cette place, le lavoir rénové, l'ancienne forge, la passerelle, le Moulin du Pont, l'ancienne auberge pour rouliers. La visite s'est terminée à la piscine devant un rafraîchissement.

LE CONCOURS DES MAISONS FLEURIES



Chaque année, nous vous invitons à participer au concours des maisons fleuries organisé par la municipalité. Malheureusement, la commune a constaté le manque de participation des habitants. Aujourd'hui, donnez-vous un challenge ! Imaginez et créez des parterres, des décors floraux qui puissent contribuer au dynamisme de l'embellissement de la commune. Vous pouvez d'ores et déjà rejoindre les concurrents du printemps 2014. Ce concours convivial, ouvert à tous, se termine toujours par un cadeau fleuri. **Inscription en mairie avant le 15 juin 2014.** Nous vous dévoilons les lauréats du concours 2012 des maisons fleuries :

1^{ère} catégorie : maison avec jardin visible de la rue :

M. et Mme NOBLET Norbert,
13 rue Joseph Renault

M. et Mme BOIRET Lucien,
13 rue de l'Eglise

M. et Mme GUILLARD Patrick,
10 rue de l'Écu

M. et Mme ROSSIGNOL Christian,
37 rue de l'Eglise

2^e catégorie : maison avec décor floral installé sur la voie publique :

Mme LENGLET Annie,
3 rue Saint Thomas

3^e catégorie : maison avec balcon ou terrasse :

M. et Mme GIORGETTI Jean-François,
9 rue Joseph Renault

M. et Mme HUET Fernand,
12, rue la Gare

Mme CHAURIN Suzanne,
32 rue du Croc Marbot

Prix d'encouragement

Mme GONTIER Christiane,
lotissement « La Remise St Martin »

DIANE, NOTRE ANIMATRICE À LA GARDERIE ET À L'ACCUEIL DE LOISIRS, DE NOUVEAU MAMAN

Le petit Raphaël est né le 1^{er} novembre et vient combler de joie et de bonheur toute la famille. Félicitations aux heureux parents !

EN REMPLACEMENT DE DIANE

Lors du congé maternité de Diane BELLANGER, vous avez pu faire la connaissance de Carole CORRET. Elle a apprécié et aimé travailler auprès de nos petits Marbouésiens.



Diane Bellanger



Carole Corret

LA COMMUNE RACCORDEE A LA FIBRE OPTIQUE EN 2014

Dans le cadre du nouveau Plan France Très Haut Débit présenté fin avril 2013, l'ambition portée par le gouvernement doit permettre :

-Une ambition technologique : il s'agit de déployer un nouveau réseau en fibre optique qui a vocation à remplacer à terme le réseau téléphonique actuel en cuivre.

-Un objectif central : couvrir l'intégralité du pays en très haut débit d'ici 2022, essentiellement en FTTH (fibre optique jusqu'à l'abonné) mais en mobilisant également d'autres technologies.

-Un objectif de cohésion : réduire la fracture numérique en apportant du haut débit de qualité (3/4Mbits/s) à l'ensemble des foyers, par l'utilisation de toutes les technologies qui peuvent servir l'objectif final.

Le Conseil général d'Eure-et-Loir partage la même ambition, conformément au Schéma

Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) qu'il a adopté et dont il a confié la mise en œuvre au Syndicat Mixte Ouvert Eure-et-Loir Numérique pour satisfaire les besoins de tous les euréliens, et notamment:

- Pour contribuer à l'attractivité du territoire et notamment des zones rurales,
- Pour attirer de nouvelles entreprises,
- Pour s'adapter aux nouveaux modes de consommation et de production,

• Pour construire pour tous les euréliens des services numériques facilitant la vie quotidienne et diminuant les déplacements dans une logique de développement durable.

La région Centre a également adopté cette ambition. Les quatre Communautés de Communes du Pays Dunois se sont associées au SMO Eure et Loir Numérique pour développer la fibre sur notre territoire.

Pour Marboué, les premiers travaux projetés en 2014 vont permettre de relier les sous répartiteurs de la Zone d'Activités et de l'avenue Aristide Briand en fibre optique afin d'obtenir un débit supérieur à plus de 10Mbit/s. Le débit reçu par chacun dépendra de sa proximité avec les sous répartiteurs.

Les travaux pour relier notre commune s'élèvent à 178 949 €, financés à hauteur de :

- 20% par la Communauté de Communes des Plaines et Vallées Dunoises
- 30% par le Conseil Général
- 22% par la Région Centre
- 28% par l'état et des fonds Européens.

LE MARCHÉ NE POURRA VIVRE SANS VOUS

En plus de SARL ML DISTRIBUTION, vente de charcuterie artisanale, deux nouveaux commerçants vous ont accueillis le vendredi après-midi sous la halle.

Par faute de clients, Ces derniers n'ont pas désiré poursuivre.

Notre marché ne peut s'agrandir qu'avec votre participation. Nous vous encourageons à rendre visite régulièrement aux commerçants pour que le marché vive, perdure et se développe.



► SAUVEGARDE DU MATÉRIEL DES SAPEURS-POMPIERS

La commune a décidé de léguer une partie de l'ancien matériel des sapeurs-pompiers de Marboué : la pompe à bras des années 1890, le drapeau de corps et l'échelle en bois. Le matériel sera identifié au nom de la commune et conservé avec les collections historiques du centre de secours principal de Châteaudun qui feront à terme l'objet d'un musée. Ils resteront à disposition de la commune en cas de besoin pour nos manifestations.



► CARREFOUR A FEUX

Afin d'éviter les accidents dus au non respect du feu rouge au carrefour de la Pointe dans le sens Châteaudun/Chartres, l'entreprise CITEOS a reprogrammé les feux tricolores de la boulangerie et de la pointe avec un fonctionnement simultané.

Les feux passent en même temps au rouge, comme auparavant, cela évite le contournement du feu de la Pointe et l'accélération au feu vert de la boulangerie qui conduisait inévitablement à un passage en force au carrefour suivant.

Il a été ajouté une signalisation lumineuse au passage piéton de la boulangerie et le temps de passage a été allongé. Le feu tricolore sur trottoir devant le café de la pointe a été décalé pour une meilleure visibilité.

Toutes ces modifications ont été réalisées avec l'accord des services de l'Etat. Le coût de ces travaux complémentaires est de 2619,24 € entièrement financés par notre commune.

Par ailleurs, la mairie souhaite vous faire part de son indignation concernant la réponse apportée par le Procureur de la République à la victime d'un accident de la circulation sur la route Nationale 10, qui précise que :

« il ressort des investigations que le fonctionnement des feux tricolores placés à cette intersection ne permet pas, dans des conditions de pluie, et de chargement important d'un poids lourd, de freiner à temps pour s'arrêter au feu rouge. Dans ces conditions, il n'apparaît pas que ce conducteur ait commis de faute ou d'imprudence permettant de retenir une infraction pénale. »



NOS JOIES, NOS PEINES

NAISSANCES

21 janvier

► TRETON Mathilde

13 mars

► LECLER Lauryne

30 mars

► MANCION Lilou

25 avril

► FERAULT Louane

25 avril

► BOURGAULT GASCHET Flavien

11 mai

► CHABANNES Baptiste

25 juin

► QUERUEL Théo

13 juillet

► VIGNE BAZOGE Noémie

22 juillet

► REBBAH Marwan

13 octobre

► GALLOU Lola

3 décembre

► LABELLE Noé

MARIAGES

14 septembre

► CHESNE M. et BURIC F.

DÉCÈS

14 janvier

► RICHARD Michel

14 avril

► HODIERNE Stéphane

11 avril

► RICOIS épouse SEIGNEURET Rolande

8 juillet

► TRUBERT René

21 août

► GENIN épouse HURET Jeannine

03 septembre

► CHERAMY épouse NINDUAB Marie

18 octobre

► BAUDET épouse TRUBERT Marie-Thérèse

► LE « DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES » :

Tout employeur public, quel que soit sa taille ou le nombre d'agents a pour obligation de réaliser une évaluation des risques professionnels (EVRP) qu'il doit ensuite formaliser dans un document de synthèse dénommé « Document unique ». L'élaboration de ce dossier pour notre commune est en cours.

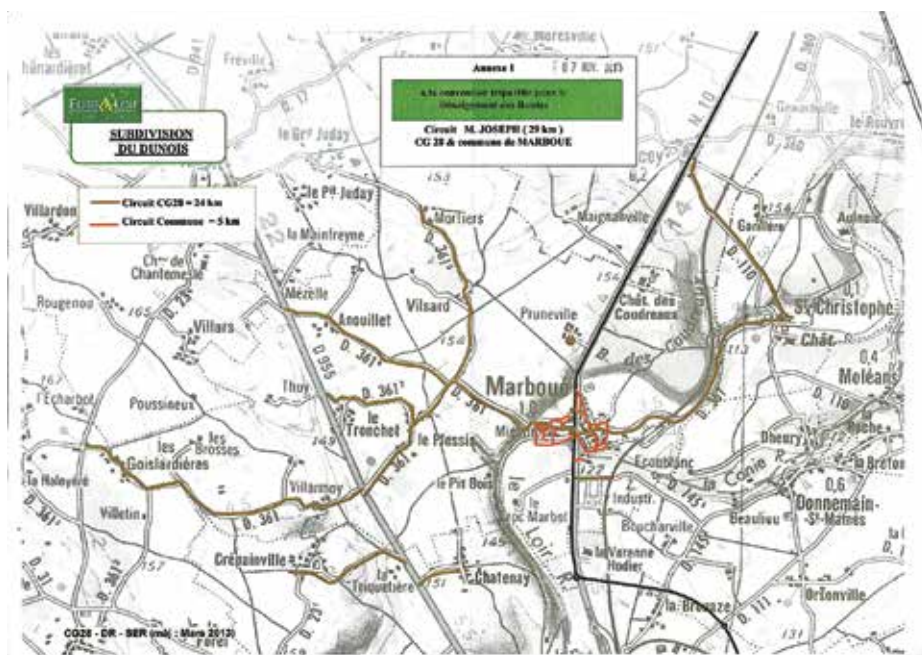
LE DÉNEIGEMENT DES ROUTES OPTIMISÉ AVEC LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE

Une convention tripartite de déneigement des routes a été signée entre la commune, l'agriculteur concerné et le Conseil Général.

La convention et la carte approuvées par les trois parties, viennent en complément des cartes de salage et de déneigement existantes dans notre commune. Il est rappelé que selon l'arrêté n°2011-54 : tous les habitants ont l'obligation de déblayer la neige et de répandre du

sel au droit de leurs façades ou de leurs terrains, sur une largeur égale à celle du trottoir. En cas d'accident, leur responsabilité pourrait être engagée. Chaque propriétaire est responsable des accidents devant sa propriété.

D'autre part, il est recommandé d'entasser la neige de façon à laisser libre les passages piétonniers, les bouches d'incendie, les caniveaux et les puits.



DIVERS TRAVAUX ET ACQUISITIONS 2013

	TTC
DIVERS	
un véhicule communal (kangoo)	10 166,00 €
un porte voix	104,65 €
une ponceuse	298,40 €
un télécopieur	95,30 €
MAIRIE	
un caisson de bureau	354,97 €
un ballon d'eau chaude	438,59 €
PISCINE	
un ballon d'eau chaude au bar	566,29 €
une pompe à chlore	9 749,79 €
BIBLIOTHEQUE «MAISON POTTIER»	
Informatisation de la bibliothèque	411,00 €
1 bac à livre, 1 caisson, 1 lot de tapis	372,55 €
BATIMENT PERISCOLAIRE «MAISON CHARLES SANDRÉ	
1 ordinateur portable et une imprimante	1 062,00 €
ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE	
Achat de 2 vidéos projecteurs (budgeté)	2557,05 €

► **LE MULTI-ACCUEIL
LA NOUVELLE VAGUE**

Géré par la Communauté de Communes des Plaines et Vallées Dunoises accueille des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15. Fermée au mois d'août et une semaine à Noël. Deux options sont proposées aux familles : l'accueil régulier (type crèche) et l'accueil occasionnel (type halte-garderie)

Directrice : Katia Cordelet
19, rue du Dr Péan - 28200 MARBOUÉ
Tél : 02.37.45.06.10
Mail : lanouvellevague@orange.fr
site : www.comcompvd.fr

► **LES SERVICES COMMUNAUX
ET LOISIRS POUR LES ENFANTS
DE 3 À 11 ANS**

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h00 à 8h50 et 16h05 à 18h30 et les mercredis de 7h00 à 8h50 et de 10h50 à 12h15.

L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs a lieu les mercredis, lors des petites vacances scolaires et tout le mois de juillet (uniquement fermé pendant les vacances de Noël) de 7h00 à 18h30. De nombreuses activités attendent vos enfants.

L'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs se déroulent à la Maison Charles Sandré. Pour tout renseignement ou inscription, vous pouvez vous adresser à la mairie :
Tél : 02.37.45.10.04
Fax : 02.37.45.86.15
Mail : mairie-de-marboue@wanadoo.fr
ou directement auprès d'Angélique



L'ÉCOLE MATERNELLE



Cette année l'école maternelle compte 50 enfants répartis en deux classes. La classe de PS/MS avec Mme BOUCHARD qui compte 24 élèves. La classe de MS/GS (26 élèves) avec Mme SAINCARD qui assure également la direction. Comme l'an passé, les enfants ont bénéficié d'un intervenant sportif une fois par semaine dans le cadre du projet « profession sport » qui leur a proposé différentes activités : jeux athlétiques, jeux d'opposition, jeux col-

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

L'école élémentaire de Marboué accueille un peu plus de 60 élèves, répartis en 3 classes. Les CP/CE1 ont pour enseignante, depuis quelques années maintenant, Stéphanie Petit, les CM toujours Sandrine Burgaud ; quant aux CE1/CE2, ils ont désormais Magalie Lesné pour enseignante.

En plus des programmes scolaires, nos élèves bénéficient d'activités culturelles et sportives diverses : un intervenant de l'association Profession Sport mène une activité différente dans chaque classe (speedminton, hockey sur rollers, jonglerie, tchoukball...), une intervenante en musique permet d'élaborer des projets variés (batucada pour l'année en cours) ; les élèves vont également au cinéma, au salon du livre, aux spectacles des jeunes musicales de France ; ils participent également à des rencontres sportives (volley-ball, suite à un cycle d'initiation, athlétisme, vélo...). Sans oublier les CP et CE1 qui se rendent à la piscine de Bonneval durant un semestre. Toutes ces interventions et manifestations sont réalisées dans un

lectifs. Les enfants se sont rendus à la Bibliothèque de Marboué et une fois par mois à la médiathèque de Châteaudun. Nous remercions la municipalité qui met à notre disposition le car communal pour nos sorties.

Les enfants ont également travaillé sur les albums d'Edouard MANCEAU et ont pu aller à sa rencontre à la bibliothèque de Marboué. Moment très enrichissant que les enfants ont beaucoup apprécié. Nous sommes également allés visiter le salon du livre au mois de mars. Les enfants ont également participé au mois de juin aux rencontres athlétiques, rencontres sportives qui se sont déroulées sur le stade de Moléans avec plusieurs écoles maternelles. Grâce à l'Association des parents d'élèves, les enfants ont pu participer à différentes activités tout au long de l'année. Dans le cadre d'un travail sur les châteaux forts et chevaliers, les enfants sont allés visiter la commanderie d'Arville.



cadre pédagogique défini et permettent un épanouissement de nos élèves en dehors du cadre scolaire.

Toutefois, toutes les sorties et interventions ne sont pas gratuites ; nous remercions donc le conseil général, la Communauté de Communes des Plaines et Vallées Dunoises, la municipalité et l'association des parents d'élèves, sans lesquels ces projets ne pourraient exister pour les enfants de Marboué.

LA MISE EN OEUVRE DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES DEPUIS LA RENTRÉE 2013

La commune a décidé d'appliquer la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2013 (nous rappelons que la réforme doit être mise en œuvre au plus tard en septembre 2014). Les horaires proposés ont été validés par les directrices des écoles lors des conseils d'écoles. Ceux-ci ont été précédés de plusieurs réunions préalables (le 11 février et le 11 mars 2013) associant les directrices (M^{mes} SAINCARD, BURGAUD), les délégués et les représentants de l'association des parents d'élèves (M^{me} MALLOYER, M. FAUCONNIER, Mme LATOUCHE, M^{me} SAMSON, Mme PETRO, M^{me} VINCENT) et le personnel communal. Les représentants des parents d'élèves ont eu pour mission de recueillir les avis et propositions des parents. Les enseignantes ont mené une réflexion sur l'aspect pédagogique et organisationnel quant à la mise en place de la réforme. Les élus et personnels communaux se sont rencontrés à plusieurs reprises afin de réorganiser la totalité des services. Une réunion de présentation des projets à l'ensemble des parents a également eu lieu le 12 avril 2013. Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré. Ce décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4.5 jours. Deux objectifs sont pour-

suivis : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous. Dans ce cadre, la commune a élaboré un Projet Educatif Territorial qui a été validé par l'Inspection Académique. Ce système était déjà bien ancré avec un personnel existant et qualifié : une directrice BAFD, une animatrice BAFA, une ATSEM. La structure d'accueil, la Maison Charles Sandré, est déjà adaptée depuis juillet 2008 avec des bâtiments rénovés. Une grande salle au rez de chaussée est réservée à l'accueil de loisirs. Il a été fondamental d'adapter le transport scolaire aux nouveaux horaires, notamment l'ajout d'un circuit le mercredi matin et midi. Mais aussi nécessaire d'adapter les horaires d'accueil de garderie de 16 h 05 à 18 h30 et de revoir les plannings des agents communaux : les animatrices, l'ATSEM, les conducteurs de car et l'agent d'entretien. La commune a été attentive à organiser les temps de la journée afin de permettre à l'enfant une plus grande disponibilité : temps de restauration suffisant, organisation des temps et des espaces pour diminuer la fatigue et permettre divers modes de fonctionnement : seul, en petits ou grands groupes. Elle a veillé à respecter les rythmes de l'enfant et à ne pas refaire l'école après l'école. Ce planning n'est pas figé et nous sommes à l'écoute de toutes suggestions.

DES ANIMATIONS PRÈS DE CHEZ TOI



Encore un franc succès cette année ! les animations sportives d'été en milieu rural, financées et organisées par le Conseil Général, en partenariat avec l'UFOLEP, ont fait le plein. Ces animations gratuites permettent aux enfants

âgés de 10 à 17 ans, de découvrir des disciplines très différentes comme le kinball, speedminton, tir laser, tir à l'arc...

Les jeunes apprécient vraiment cette animation et en redemandent.

► DES ADOS AU SÉJOUR « CULTARTSPORT SUR L'ÎLE DE RÉ »

Ce sont 30 jeunes de 12 à 17 ans qui ont participé au séjour ados à l'île de Ré organisé par la Communauté de Communes des Plaines et Vallées Dunoises et géré par Les Familles Rurales du 8 au 18 juillet 2013. Un franc succès ! la fréquentation de cette année est la plus haute que la CCPVD ait connu. Les ados ont pu profiter de l'île de Ré et de son patrimoine naturel (pour un coût très raisonnable : de 121 € à 290 €) à travers de nouvelles activités sportives comme le Stand Up Paddle, le canoë touristique, le body board sans oublier les baignades.



Attention ! La destination n'est pas encore retenue pour cette année mais le thème de la montagne a été soulevé, affaire à suivre... Et comme chaque année le nombre de places est limité et le séjour est rapidement complet. Les familles doivent dans un premier temps effectuer leur pré inscription auprès de la CCPVD (tél : 02.37.45.05.14) dès le mois de mars.

► L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MOIS D'AOUT

L'accueil se déroule à la Maison Charles Sandré. Il est organisé par la Communauté de Communes des Plaines et Vallées Dunoises. Pour tout renseignement et inscription, vous pouvez contacter la CCPVD Tél/Fax : 02.37.45.05.14
Place de la Mairie
28200 Donnemain-Saint-Mamès



► **SIGNALISATION**

L'entreprise VIAROUTES a procédé à la réfection du marquage au sol dans le carrefour des rues Aristide Briand / Docteur Péan et des passages piétons existants dans la rue de Logron.

Un nouveau passage piéton a été matérialisé rue de Logron avant la rue Gallo-romaine avec panneaux de positionnement. Le panneau stop de l'entrée de la rue du Docteur Péan, régulièrement tordu, a été remplacé par un panneau amovible.

Le panneau du passage piéton du lotissement de la haie marty, coté nord, a également été remplacé par un panneau amovible de plus petite dimension.

Un stop a été créé rue de la Remise, à son intersection avec la rue de l'Église.

Le marquage au sol de la bande cyclable de la rue du Croc Marbot a été repris.

Le marquage au sol de la rue Saint Père, disparu lors de la rénovation de la chaussée rue de la Gare, a été remis en place.

L'ensemble pour 2 985,58 €uros

► **LES DIVERS TRAVAUX EFFECTUÉS :**

■ Construction d'un raccordement eau pluviale et curage des canalisations au Plessis effectuées par la SAUR.

Coût des travaux : 5 900,20 € TTC

■ Travaux de remise en état des chemins communaux par l'entreprise VILLEDIEU Frères à :

- Thuy : chemin rural n°18 + voie communale n°101
- chemin de la Taille (voie communale n°7)
- chemin de Vilsard : de la D361^s à la dernière habitation
- chemin de la Touche (voie communale n°100)
- chemin rural n°23 et chemin rural petit bois au gâts jusqu'au Plessis
- rue Léon Provendier à l'angle du chemin Perret

Coût des travaux : 17 646,98 € TTC

■ L'enduit du préau de l'école maternelle a été réalisé par les employés municipaux.

LA HALLE TERMINÉE

Les travaux de l'aménagement de la halle ont été financés par la CCPVD pour 64 167 € HT et subventionnés à hauteur de 60 % (soit 38 500 €) par la Région Centre dans le cadre de l'opération « cœur de village ». La commune a apporté 20 % du coût global.

HISTORIQUE DE LA HALLE :

En 2009, la commune a fait l'acquisition de la maison située à l'angle de la rue du Docteur Péan et de la rue de l'Église pour la démolir en 2010 car elle réduisait considérablement la visibilité à l'approche du carrefour. Ce projet a été accepté par l'architecte des bâtiments de France sous réserve de construire un nouveau bâtiment. La Municipalité a initié avec la Communauté de Communes des Plaines et Vallées

Dunoises une opération dans le cadre « politique des Cœurs de Village » de la Région Centre. Ce projet a consisté à restructurer ce carrefour pour en améliorer la sécurité et à le valoriser par la création de la halle pour en faire un lieu marquant dans la commune. La première phase est achevée, avec la construction d'une halle couverte d'environ 50m². Ce nouveau patrimoine communal crée un véritable lieu de vie avec le développement d'un marché hebdomadaire et l'organisation de diverses manifestations. La seconde phase sera finalisée, dans les années à venir, avec la réfection complète des voiries en limite de la halle afin de sécuriser définitivement la traversée du bourg, et avec la création de nouvelles places de parking.



La Halle inaugurée le 14 décembre 2013 par les personnalités.

RUE DE L'ECU, SUITE DES TRAVAUX AU PRINTEMPS

Les travaux d'assainissement vont démarrer au printemps 2014. C'est l'entreprise EIFFAGE de Lucé qui a emporté le marché, l'ordre de service lui a été donné fin décembre 2013 et le chantier est actuellement en période de préparation.

Le marché comporte deux tranches :

- Une tranche ferme pour l'assainissement en totalité et l'eau potable sur la place - Montant : 214 748,56 €uros TTC

- Une tranche conditionnelle pour tous les aménagements de surface (voirie et espaces verts) – Montant : 160 569,58 €uros TTC

Thierry GILSON, Architecte Paysagiste

à Chartres, nous apporte son concours pour l'aménagement de la place. La maîtrise d'œuvre est assurée en totalité par Eric GERAUD du cabinet LIGERIS Etudes Ingénierie de Tours.

La réalisation de la tranche conditionnelle est soumise à l'obtention des subventions.

RÉHABILITATION DU FOYER JOSEPH RENAULT

2^e tranche : Rénovation des sanitaires et création d'un office traiteur



SANITAIRES

Ils sont accessibles par un couloir large et bien éclairé.

Ils sont séparés entre hommes et femmes et chaque module comporte un WC handicapé.

Les murs sont recouverts de faïence avec frise (réalisée par le carreleur gracieusement). Le sol est carrelé.

OFFICE TRAITEUR

Réalisé au droit de l'ancien bar, il comprend :

- un four de remise en température
- une chambre froide
- une étuve
- un évier
- le piano (gazinière récupérée dans l'ancienne cantine)
- un meuble en inox de récupération
- une étagère en inox
- une table centrale en inox
- un lave main

BAR

Il est bordé par un carrelage clair à grand module, il est fonctionnel et élégant. Un frigo à trois compartiments et un lave verre sont intégrés en partie basse. Les travaux d'un montant total de 186 000 € HT ont été subvention-



nés par le Département pour 33 358 € et 10 000 € par M. VIGIER Philippe, Député, sur sa réserve parlementaire.

Les travaux suivants, qui sont estimés à environ 550 000 € TTC, un très lourd budget, seront également divisés en plusieurs tranches sur 2014 et 2015 voire 2016.

Pour 2014, nous programmons le remplacement des menuiseries extérieures et la création d'un hall. Les années suivantes, c'est l'ensemble de la salle qui sera rénové avec la réfection du plafond, l'habillage des murs intérieurs, la modernisation de l'éclairage de la scène et l'isolation complète de l'extérieur.

► NOUVEAU SCHÉMA D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

En 2007, la Communauté de Communes des Plaines et Vallées Dunoises (CCPVD), dont Marboué fait partie, a engagé une étude de restructuration de l'alimentation en eau potable pour l'ensemble de son territoire.

En effet les normes de potabilité de l'eau (taux de nitrates et de pesticides) et de protection des forages (périmètre de protection) étant de plus en plus sévères, il convenait de trouver la meilleure solution pour apporter à tous les habitants une eau de bonne qualité.

Après avoir recherché vainement sur son territoire une nouvelle ressource d'eau potable, la CCPVD a approuvé un nouveau schéma de distribution d'eau cohérent pour les années à venir, car seuls restent conformes les captages de Logron et de Saint-Christophe. Tous les autres forages, dont celui de Marboué, qui bien que disposant d'une bonne qualité ne permet pas, compte tenu des activités existantes à proximité, la mise en place d'un périmètre de protection, seront abandonnés et devront être comblés.

Ainsi les communes de Civry-Villampuy-St Cloud- Ozoir le Breuil seront raccordées à la Communauté de Communes de la Beauce d'Orgères (travaux prévus cette année).

Conie- Donnemain- Moléans, Thiville et Lutz seront alimentés par Châteaudun.

Marboué sera alimenté directement par la ressource de Logron Brières. L'eau sera acheminée vers notre château d'eau de la Chalandrière et nos réservoirs des Cou-dreaux par une canalisation de 150 mm à créer. Ce réseau alimentera également St Christophe en secours.

Marboué gardera l'approvisionnement de secours venant de Châteaudun.

Le montant des travaux dépassant les 5 000 000 € HT, un calendrier les échelonnant a été établi et la tranche concernant Marboué devrait être réalisée en 2015-2016 d'après le prévisionnel.



UN SECOND BÂTIMENT DU VILLAGE D'ARTISANS

Fort du succès du premier bâtiment du village d'artisans, érigé dans la zone d'activités des Terres d'Écoublanc, le Syndicat Mixte de la Zone d'Activité de la Région Dunoise a décidé de créer un second bâtiment. Tout comme le premier bâtiment, le second sera composé

de trois locaux, chacun divisé entre une partie bureau et des ateliers. Les élus du syndicat ont rencontré les trois locataires de la première tranche afin d'échanger sur leur expérience. Ils ont soulevé les points positifs et négatifs du bâtiment. Ce retour d'expérience

a été pris en compte pour le deuxième ouvrage.

Les travaux ont commencé. Le chantier va coûter 600 000 € HT. Une subvention de 150 000 € du Département (CDDI) et de la Région a été accordée.

Le premier bâtiment du village d'artisans a ouvert ses portes en 2011.

Aujourd'hui, les trois locaux sont loués par :

- ALS LOCATION VAISSELLE ET MATÉRIEL POUR LES RÉCEPTIONS
- PSL PUBLICITÉ
- 3D CONNECTIQUE SYSTÈMES



FUTUR BÂTIMENT



FUTURE IMPLANTATION DE LA CENTRALE BIOGAZ

► UNE HUILE QUI "POUSSE" À MARBOUÉ



Arnaud MERCIER produit du colza destiné à fabriquer l'huile LESIEUR

Certaines productions agricoles sont intégrées dans une filière de proximité. Lesieur, avec son huile Fleur de colza, travaille avec l'un de nos agriculteurs en collaboration avec la Coopérative Agricole de Bonneval. Fleur de colza n'est pas une huile comme les autres. Les matières premières qui servent à la fabriquer sont issues d'exploitations agricoles locales, notamment situées en Eure-et-Loir.

Arnaud Mercier, agriculteur à Marboué, s'est lancé il y a quatre ans. 10 % environ de la surface totale de son exploitation est destinée à la Fleur de colza. Si le Sud a le monopole de l'huile d'olive, la Région Centre et la Bourgogne ont l'exclusivité de la production de l'huile Fleur de Colza.

PROJET D'UNITÉ DE MÉTHANISATION TERRITORIALE SUR LA ZONE D'ACTIVITÉ INTERCOMMUNALE D'ECOUBLANC : L'AVANCÉE DU DOSSIER

Depuis maintenant deux ans, l'entreprise VOL-V Biomasse développe un projet de méthanisation sur notre territoire. L'année passée, dans ce même Bulletin Municipal, nous vous en présentions les grandes lignes. Cette nouvelle année 2014 nous donne l'occasion de vous informer des avancées de ce projet de territoire :

- Côté implantation, le projet est toujours prévu sur la ZA intercommunale d'Ecoublanc. Un compromis de vente a été signé en Juillet 2013 pour une parcelle le long de la ligne de chemin de fer, d'une surface totale de 20 452 m². Ci-dessus une perspective d'insertion paysagère de la future unité :



- A travers cette unité, l'objectif de la société VOL-V Biomasse est de produire de l'énergie renouvelable en valorisant environ 18 000 tonnes de matières organiques issues d'industries agro-alimentaire et agro-industrielle locales (résidus de production), d'exploitations agricoles du secteur (résidus de cultures, fumiers d'élevages,...) et de nos collectivités (restes de repas, déchets verts). Ce ne sont pas moins d'une dizaine d'industriels et 43 exploitations agricoles du territoire qui valoriseront dans un futur proche leurs sous-produits organiques à travers ce site.

- La centrale devrait produire quelques 3 100 000 m³ de biogaz par an. Le biogaz produit sera épuré pour ne garder que le biométhane. Ce dernier, aux caractéristiques identiques au gaz naturel, sera injecté dans le réseau de distribution de gaz qui passe sur la zone. Les conclusions des premières études prévoient qu'environ 10% du gaz naturel consommé sur la poche de distribution GrDF qui vient de Bonneval et qui alimente Marboué, Châteaudun et quelques autres communes voisines sera, à partir de 2015, produit par cette unité.

- En parallèle, l'unité de méthanisation produira environ 14 000 tonnes de digestat par an. Ce résidu du processus de méthanisation a vocation à être épandu comme amendement organique sur les terres agricoles, c'est pourquoi la société sera très vigilante sur la qua-

lité de l'approvisionnement. Ce digestat sera redistribué aux agriculteurs qui approvisionneront l'unité, et ceux-ci bénéficieront d'un solde agronomique positif, tant en matière organique qu'en éléments fertilisants. C'est donc une véritable valeur ajoutée pour les agriculteurs.

Par le biais de ce projet, des réelles synergies se créent ainsi entre les différents acteurs du territoire :

- les industriels et les collectivités trouvent pour leurs sous-produits organiques une solution locale de valorisation performante et respectueuse de l'environnement (9 613 tonnes éq CO² économisées),

- les agriculteurs, outre les intérêts agronomiques obtenus à travers l'échange matière-digestats, participent à un service pour la société : ils valorisent les matières des collectivités et des industriels,

- les usagers, qu'ils soient habitants ou industriels, utilisent l'énergie renouvelable produite localement,

- le territoire dans son ensemble, à travers :

- la création d'emplois locaux : environ 3 emplois sur le site et environ 3 à 5 emplois indirects (collecte, épandage),

- des ressources fiscales pour les collectivités,

- et environ 6 à 7 millions d'euros d'investissements initiaux par la société qui nous espérons profiteront aux entreprises locales.

Concernant les interrogations liées à la méthanisation, les risques sont minimes puisque le gaz n'est pas stocké sous

pression et est introduit dans le réseau au fur et à mesure de sa production. Les études nécessaires à la demande d'autorisation préfectorale d'exploiter ne montrent pas de dangers particuliers, ni au niveau sécurité, ni au niveau sanitaire. D'autre part, la méthanisation étant un processus de dégradation de la matière organique en absence d'oxygène, les risques d'odeurs sont absents au niveau du process puisque la matière n'a pas de contact avec l'air. En aval du process, le digestat est stabilisé et désodorisé par rapport à la matière fraîche (la méthanisation est d'ailleurs utilisée en Bretagne pour traiter les lisiers et ainsi fortement réduire les odeurs lors des épandages).

En amont du process, VOL-V Biomasse prévoit de mettre en place les équipements nécessaires à la réception (hall de stockage désodorisé, cuves fermées, etc.) adaptés en fonction de la nature des matières à méthaniser. Enfin, au niveau des transports occasionnés, l'unité devrait engendrer entre 5 et 8 rotations de camions par jour ouvré en moyenne, ce qui entre tout à fait dans les transports prévus et acceptés par notre zone.

VOL-V Biomasse a déposé les dossiers de demandes d'autorisation de ce projet fin 2013, au nom de la société d'exploitation spécialement créée pour ce dernier : la Centrale Biogaz du Dunois. Ces dossiers vont être instruits par les services de l'Etat dans le courant de l'année (enquête publique comprise), pour normalement aboutir fin 2014 à un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. Le projet pourrait ensuite sortir de terre pour la fin 2015.

LE BIEN-ÊTRE DANS VOTRE LIEU DE VIE

Faites appel à La Géobiologie : Jean-Marie DEVIMEUX (résident à Marboué) 06.61.07.98.92 - www.geobiologie-jmd.com

QU'EST-CE QUE LA GÉOBIOLOGIE ?

Nous sommes tous sensibles aux problèmes de l'environnement. Nous savons aujourd'hui qu'il faut être attentif à l'eau que nous buvons, aux aliments que nous absorbons, à l'air que nous respirons... La géobiologie est une discipline qui étudie et permet de corriger, dans un lieu de vie, de travail, les différents critères d'influence naturels et artificiels qui agissent sur le bien être et la sérénité de ses habitants. Une maison mal conçue, mal placée ou mal orientée, peut engendrer les mal-être ou troubles les plus divers. La terre influence la vie de ceux qu'elle porte : humains, ani-

maux et plantes. Les animaux sont très sensibles aux manifestations de la terre. Le bétail ne pâture pas dans les zones perturbées, les chiens les évitent soigneusement et les oiseaux construisent leurs nids au-dessus des endroits neutres. Les Anciens connaissaient parfaitement ces phénomènes, ainsi que des anomalies naturelles du sol exemple: failles, eau, etc . . . L'harmonisation d'un lieu n'est certes pas le remède universel, mais l'expérience a démontré qu'un milieu peut être très hostile en des points précis, ou globalement désagréable. Quand une habitation se trouve dans ces états, il faut beaucoup

plus de temps pour évacuer le ou les points nocifs et retrouver un équilibre, quand ce n'est pas la maison même qui crée les affections. L'idéal est de faire intervenir un géobiologue avant le dépôt du permis de construire.

Tout ceci s'applique aussi bien aux hommes, aux animaux ou aux plantes. Le géobiologue n'applique pas seulement des recettes, il doit avoir une grande sensibilité, le respect de la vie sous toutes ses formes, ainsi que la considération du lieu où il opère. Nous sommes donc tous concernés par la géobiologie !

ORIGINES GÉOLOGIQUES

Certaines caractéristiques du sol sur lequel sont implantés des bâtiments d'élevages peuvent perturber les animaux qui y vivent. Il est donc impératif avant toute installation de faire venir un géobiologue afin de détecter ces zones à risques.

ORIGINES ÉLECTRIQUES

De plus en plus d'appareils utilisés en élevage (moteurs, néons, terre électrique, tableaux électriques, pulvérisateurs, caméras, poste de clôture,...) peuvent stresser les animaux.

Ils ressentent des courants électriques de faibles intensités de l'ordre du millivolt alors que l'humain le ressent à partir de 6V. Il est important de réduire tous courants électriques et vagabonds dans l'environnement de l'animal.



EXEMPLE D'APPLICATION PAR JEAN-MARIE DEVIMEUX, GÉOBIOLOGUE

Dans un élevage de vaches, la production laitière n'était pas en adéquation avec la ration donnée aux animaux. J'ai diagnostiqué un problème dû à une antenne téléphonique proche de l'exploitation. Je suis intervenu sur ces nuisances et dès le lendemain, l'éleveur a trait 4 litres de plus par vache. Les vaches se couchaient seulement au fond de la stabulation. Après l'intervention sur les nuisances d'une antenne à 5 km, les animaux se sont installés sur toute l'aire paillée.



ORIGINES GÉOLOGIQUES

Certaines caractéristiques du sol (des cours d'eaux souterrains ou des fissures, même à 200 m de profondeur ou plus) sur lequel sont implantés des bâtiments peuvent perturber les habitants qui y vivent. Il est donc impératif avant toute nouvelle construction de faire venir un géobiologue afin de détecter ces zones à risques.

ORIGINES ÉLECTRIQUES

L'électricité est présente partout dans nos habitations. Suivant les endroits où sont placées nos installations électriques et électroniques (antennes téléphoniques, wifi, télévisions, portables, compteurs etc...) des perturbations peuvent gêner le bien-être de chacun.

La géobiologie peut vous conseiller pour l'aménagement de votre habitat, par exemple trouver le meilleur emplacement pour votre lit afin de bénéficier d'un sommeil des plus confortables.



EXEMPLE D'APPLICATION PAR JEAN-MARIE DEVIMEUX, GÉOBIOLOGUE

Un couple avait remarqué en couchant leur nouveau-né dans son lit qu'il se recroquevillait systématiquement dans le même coin. Le géobiologue a détecté une faille géologique qui passait précisément sous le lit du bébé. Le simple fait de le déplacer à un endroit non perturbé a permis au bébé de profiter de tout l'espace de couchage et de trouver un sommeil plus paisible.



LES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014 : ÉLECTIONS MUNICIPALES, UN NOUVEAU MODE DE SCRUTIN

Désormais, dans les communes de 1000 habitants ou plus, les conseillers municipaux seront élus au scrutin de liste à deux tours, à la proportionnelle avec prime majoritaire. Les listes respecteront le principe de parité (alternance systématique d'un homme et d'une femme). La déclaration de candidature est désormais obligatoire, pour tous les candidats, et ce quelle que soit la taille de la commune. Il ne sera donc plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate au préalable.

Attention ! La déclaration de candidature est obligatoire avant chaque tour de scrutin.

Avec ce mode de scrutin, **les listes sont « bloquées »** : elles comprennent autant de noms de candidats que de sièges à pouvoir et **il ne sera plus possible de rayer ou d'ajouter des noms, sous peine de voir le bulletin invalidé**. Les listes des candidats déclarés seront affichées dans les bureaux de vote, ainsi que le nombre de conseillers à élire. Pour la première fois, **les conseillers municipaux et les conseillers communautaires seront élus en même temps** et pour la même durée de mandat (six ans). Les conseillers communautaires seront obligatoirement conseillers municipaux. **Les bulletins de vote comporteront donc deux listes :**

- À gauche, la liste des candidats aux élections municipales ;
- À droite, la liste des candidats aux

élections communautaires (le nombre des candidats sera ici proportionnel au nombre de sièges attribués à la commune au sein de la communauté de communes.

Au premier tour, la liste qui obtiendra la majorité absolue des suffrages exprimés se verra attribuer 50% des sièges. Les autres sièges seront répartis entre toutes les listes en fonction des suffrages exprimés. Un second tour sera organisé si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue des suffrages. Seules peuvent se présenter au second tour les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour. Peuvent fusionner, au second tour, les listes ayant au moins obtenu 5 % des suffrages. Dès lors, c'est la liste qui a recueilli le plus de suffrages qui se verra attribuer 50% des sièges. Les autres sièges seront répartis entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

Lors de sa première réunion, le conseil municipal élira le maire, au scrutin secret et à la majorité absolue. Les mêmes modalités de désignation valent pour les adjoints qui seront élus au scrutin secret de liste bloquée (sans panachage), avec respect de la parité et à la majorité absolue.

Désormais, tous les électeurs devront présenter au moment du vote, en même temps que leur carte électorale, un titre d'identité (en cours de validité).

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES A MARBOUÉ

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE	EN ACTIVITÉ
BIZEAU	Yannick	1 avenue du 15-Août-44	02 37 45 40 69	OUI
CHAUVEAU	Claudine	15 rue Gallo-Romaine	02 37 45 76 23	OUI
GALOPIN	Alexandra	32 rue du Docteur-Péan	02 37 66 03 49	OUI
GENDRAULT	Sylvie	24 place de l'Écu	02 37 45 75 86	OUI
GOUPY	Mercédès	20 ter - Anouillet	02 37 98 96 81	OUI
MATEL	Claudine	5 rue des Ecurieuls	02 37 45 98 87	OUI
RENARD	Dominique	6 rue St-Thomas	02 37 96 63 93	OUI
SANCHEZ-GONZALEZ	Rosario	13 rue de la Haie-Marty	02 37 45 60 03	OUI
TORRES	Régine	3 rue Gallo-Romaine	02 37 45 59 01	OUI
VINGATARAMIN	Sophie	26 rue des Noisetiers	02 37 45 61 40	OUI

► DÉCLAREZ OBLIGATOIREMENT VOS PUIITS ET FORAGES

Tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forages) à des fins d'usage domestique doit obligatoirement déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie. Tout nouvel ouvrage réalisé doit faire l'objet de cette déclaration au plus tard 1 mois avant le début des travaux. Les anciens ouvrages doivent être déclarés dans les plus brefs délais. La déclaration doit être faite sur le formulaire CERFA n°13837*02 (téléchargeable sur <https://declaration.forages-domestiques.gouv.fr>). Ce formulaire devra être déposé à la mairie.

► AIDEZ LA GENDARMERIE A PROTEGER VOS BIENS

Dans le cadre d'une campagne de prévention, la Gendarmerie Nationale vous apporte quelques conseils pour parer aux éventuels vols et cambriolages dont vous pourriez être victimes. Pour toutes informations complémentaires, des plaquettes d'informations et de conseils à vocation préventive sont disponibles dans votre Mairie, à la brigade de Gendarmerie locale et sur internet : www.gendarmerie.interieur.gouv.fr.

Dans tous les cas (que ce soit un vol dans votre véhicule ou votre domicile) :

- Restez vigilant pour vous et votre voisinage
- Gardez le numéro de téléphone de votre brigade de Gendarmerie dans le répertoire de vos téléphones
- En cas d'urgence composez le 17 (numéro d'appel gratuit).

► UN CONCILIATEUR DE JUSTICE VOUS RECOIT A CHATEAUDUN

Problème de citoyenneté, conflit entre propriétaire et locataire, conflit entre consommateur et professionnel, querelle de voisinage, difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent,...

Un conciliateur de justice, du canton de Châteaudun, vous reçoit sur rendez-vous (tél : 06 82 61 94 19) à Châteaudun, le premier et le troisième vendredi de chaque mois de 09h30 à 11 h30. Son intervention est gratuite.

► LA VALIDITÉ DES CARTES D'IDENTITÉ PROLONGÉE

Prolongation de la durée de validité des cartes nationales d'identité de 10 à 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014. Cette extension concerne également les cartes d'identité sécurisées délivrées (entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013) à des personnes majeures. Les cartes nationales d'identité délivrées à des personnes mineures conserveront en revanche une durée de validité de 10 ans et devront être renouvelées à leur expiration.

BIEN-ÊTRE ET DÉTENTE A MARBOUÉ



Le bureau de l'association BEDM est composé de Cécile Guerton : présidente, Chrystelle Boulay : vice-présidente, Elisabeth Basile : trésorière, Françoise Rivierre : trésorière adjointe, Monique Sabatier : secrétaire. L'association propose : Des cours de gymnastique tonique avec Clélia Boulay, Le Mercredi de 20h à 21h. Des cours de gymnastique douce avec Delphine Leroy, Le Lundi de 18h à 19h. Des cours de step avec Clélia Boulay, Le Mercredi de 19h15 à 20h. Les cours ont lieu à la salle des fêtes Joseph Renault. N'hésitez pas à nous rejoindre en profitant de deux séances d'essai gratuites !

Chaque année, les trois groupes se retrouvent dans une ambiance conviviale pour la galette des rois offerte par l'association et le repas de fin d'année préparé par tous les adhérents.

Pour tout renseignement :
02 37 45 73 87

Les membres du bureau souhaitent une bonne année 2014 à tous !

SOCIÉTÉ AMICALE MARBOUÉ NATATION

SAISON 2012-2013

Avec 13 nageurs et 14 nageuses l'effectif du club a été en forte augmentation pour la période septembre 2012 à juin 2013. Les nageurs et nageuses du club ont participé à 26 séances d'entraînements à 8 compétitions UFOLEP Centre ainsi qu'à une compétition Départementale et une compétition Régionale. Après une sélection départementale, Jules Maroquin, Léo Marceau, Elouan Ruault flageul, Chloé Malloyer, Sophie Ruault flageul, et Catherine Malloyer ont été sélectionnés pour les régionaux à Blois le 1^{er} mai 2013.

Malgré une très bonne prestation, seuls les premiers de chaque nage étant sélectionnés pour les nationaux à Lille, les nageurs et nageuses de Marboué ne seront pas du voyage.

En 2014, les régionaux auront lieu à Blois le 8 mai et les nationaux auront lieu les 7 et 8 Juin mais le lieu reste à déterminer. La rencontre interclubs de Marboué s'est déroulée le Dimanche 16 juin 2013. Malgré une température extérieure pas très élevée plusieurs clubs de la région

Centre se sont déplacés et ont participé à cette compétition Marbouésienne. Nous en avons profité pour organiser un petit barbecue avec les membres du club. L'interclubs de Marboué en 2014 aura lieu le dimanche 15 juin.

Septembre 2013 a vu une petite diminution du nombre de licenciés (28) 11 nageurs et 9 nageuses et 9 dirigeants (entraîneurs et Chronométreurs) A ce propos deux nageuses et membres du bureau ont réussi leur examen de chronométreurs officiels Natation niveau B. à Orléans. Il s'agit de Catherine Malloyer et Sophie Ruault Flageul.

Composition du Bureau SAMN

Président : Mr Bercy René

Secrétaire : Mr Chappron Bernard

Trésorière : Mme Maroquin Christelle

Membres : Mme Dubec Marie Claude

Mme Malloyer Catherine, Mr Marceau

Jacky, Mme Vanier Carinne, Mme Ruault

Flageul Sophie, Mr Mancion Julien

Entraînement : Jean Louis Ciboire, Bernard Chappron

Chronométreurs : Catherine Malloyer et Sophie Ruault flageul.



SOCIÉTÉ AMICALE DE MARBOUÉ

La saison 2012 - 2013 s'est achevée avec une 4^e place pour les seniors, très proche de l'accession, laquelle, sera notre objectif cette année. Pour la saison en cours, nous repartons seuls (58 licenciés à ce jour) avec comme entraîneur, Christophe POIRIER, de retour au club.

Les vétérans, en entente avec le club de Châteaudun (OCC) ont terminé 3^e en Première division départementale. Chez les jeunes, encadrés par Alain CHAUVEAU, deux équipes au niveau départemental, une équipe U9 (jeu à 5) et une équipe U11 (jeu à 8), en entente avec LOGRON. Chez les pêcheurs, une seule ballastière est disponible (la petite). Un rempoissonnement a été effectué en fin d'année. L'entretien et la surveillance sont assurés par Alain CHAUVEAU et Jacky GERAY. Vente de cartes au Bar Tabac/Épicerie "LE GALLIA", 15, Avenue du 15 Août 1944, MARBOUÉ. Tél: 02 37 45 01 74

Les boulistes seniors représentant le club ont disputé 8 concours officiels cette année et nombre de parties amicales.



Vous désirez nous rejoindre, contactez:
Alain CHAUVEAU,
Président au : 06 67 51 48 70
Lydie LATOUCHE,
Trésorière au : 06 31 76 99 93
Gilles PIEDALLU,
Secrétaire au : 06 21 16 85 08

COMITÉ DES FÊTES DE MARBOUÉ



Le Comité des fêtes de notre village, composé de ses 14 membres, organise chaque année plusieurs manifestations. L'année 2013 a vu se dérouler :

Le 28 juin : Soirée guinguette autour d'une immense paëlla dans la salle des fêtes. Environ 140 personnes étaient présentes.

Le 13 juillet : repas au parc des Loisirs des 3 fontaines. De nombreuses personnes (près de 300) ont pu déguster le Cochon grillé, participer à la retraite aux

flambeaux et admirer le magnifique feu d'artifice sonorisé, offert par la Municipalité. Le traditionnel bal a clôturé cette belle soirée.

Le 26 juillet : histoires contées « au pays des rêves » par la compagnie Estoires, sous la nouvelle halle. Vif succès auprès des enfants.

Le 29 septembre : Journée terroir avec de nombreux exposants et visiteurs pour le vide grenier. Deux concours étaient organisés : le plus bel assemblage de légumes sculptés et les plus belles photos de Marboué. Toutes ces œuvres étaient exposées. Bravo aux gagnants ! L'animation musicale était assurée par les Shows du Cuivre.

Merci à toutes les bonnes volontés qui nous accompagnent chaque année pour la mise en place de ces animations. Et merci aussi à la Mairie pour son soutien !

Bonne et heureuse année 2014 à tous ! Président : Dominique Guerton 02 37 45 73 87

L'ASSOCIATION CULTURELLE DE MARBOUÉ

THÉÂTRE

Malgré un temps neigeux annoncé et quelques malades, vous êtes venus encourager les comédiens, danseurs, chanteurs les 8 et 9 février 2013 et nous vous en remercions. La saison prochaine s'annonce plus délicate à organiser, certains d'entre nous étant indisponibles. Nous recherchons des comédiens HOMMES et FEMMES ainsi que des membres de bureau pour que notre association perdure !

Contacts : Isabelle Gallot 06 82 19 93 95 et Alain Gastinois 06 73 22 67 96.

RANDONNÉES PÉDESTRES

Le mercredi 1^{er} mai 2013, vingt quatre courageux munis de parapluies et imperméables ont pris la direction du Moulin d'Ecoublanc pour rejoindre Donnemain et Saint-Christophe avec au choix 3, 6 ou 12 km. Le dimanche 13 octobre 2013, dix huit personnes se sont retrouvées sous le soleil à Romilly sur Aigre pour des parcours de 5 ou 11 km sur les traces de La Balade d'Emilie et du Chemin de la Puce.

RALLYE VÉLO

L'équipe de Christian Leclerc avait préparé un agréable circuit pour le dimanche 1^{er} septembre 2013, mais le nombre de participants étant insuffisant le rallye vélo n'a pas eu lieu et sera reporté au dimanche 7 septembre 2014.

JOURNÉE TERROIR

Malgré une météo moyenne, notre stand frites-saucisses a remporté son succès habituel grâce à une équipe très organisée.



L'ATELIER PREND L'AIR

L'association l'Atelier prend l'Air vous propose de participer à un atelier d'art tous les samedis de 9h à midi dans la maison Charles Sandré où notre commune l'accueille depuis quelques années déjà. Brigitte Fanton d'Andon, diplômée des beaux-arts, propose un thème annuel et les participants, qu'ils soient débutants ou non se retrouvent chaque semaine dans une ambiance conviviale où la créativité de chacun est respectée. Tous les ans, à l'occasion de notre journée du terroir, l'Atelier prend l'air propose son exposition annuelle et remplit ainsi complètement son but: proposer une ouverture à l'art en milieu rural. L'association organise également 5 stages d'aquarelle: à Pâques au Maroc, dans le Haut Atlas, 4 en Bretagne durant l'été.

Pour tout renseignement complémentaire, appelez Brigitte Fanton d'Andon le professeur au **06 21 44 15 50** ou Monique Fauve la Présidente au **02 37 45 73 49** Ou allez sur le site : latelierprendlair.org



LES SAPEURS-POMPIERS

Les sapeurs-pompiers de Marboué interviennent pour la dernière fois dans le bulletin municipal. En effet, lorsque vous lirez ces lignes, nous aurons cessé d'exister. Faute de nouvelle recrue, et n'étant plus que trois, le centre fermera le 31 décembre 2013. Un seul ira renforcer le centre de secours principal de CHATEAUDUN, les autres prendront leur retraite après 33 et 35 années d'activité. Comme dans beaucoup de communes rurales, il n'y aura plus de pompiers. Une page se tourne !

Nous fêterons notre dernière Sainte Barbe le 14 décembre à Thiville chez Ludo et Sophie. Marboué sera défendue par le centre de Châteaudun auquel nous vous demandons d'apporter toute votre confiance. L'amicale a effectué un voyage au Mans au cabaret « la flambee ». Merci à tous les Marbouésiens pour le soutien qu'il nous ont accordé pendant toutes ces années. Bonnes fêtes et bonne année.

A/C Seigneuret gilles et C/C Ambroise joël.

Interventions : 2 feux, 6 secours à personnes ou blessés, 1 accident de la voie publique, 1 divers, 6 heures de recyclage, 12 manoeuvres, 2 inondations suite à un orage de grêle.

A.C.-P.G.-C.A.T.M.

La fraternelle A.C.-P.G.-C.A.T.M. présente aux Marbouésiens ses meilleurs vœux pour 2014. Notre activité en 2013 a été autant soutenue que celles des années précédentes :

- le 8 mai, notre ami Paul MORIN, après avoir reçu l'an dernier ses décorations pour les campagnes Outre-Mer, a été décoré cette année pour la campagne en Europe de la Croix du combattant, de la médaille commémorative 39-45 avec barrettes FRANCE-ALLEMAGNE.
- le 1^{er} juin, départ à 6h30 pour la ferme du cheval de trait à JUVIGNY-SOUS-ANDAINNE – Longue journée (retour à 20h00) qui a fait découvrir le travail de magnifiques percherons.
- notre présence à la fête du terroir, contrariée par un temps maussade.

Le Conseil Municipal remercie les sapeurs pompiers de Marboué pour le dévouement dont ils ont fait preuve tout au long de ces années, au service de nos concitoyens, leur participation aux cérémonies patriotiques et pour l'encadrement des défilés du 14 juillet. Le Conseil regrette que de nouveaux volontaires ne soient pas venus rejoindre nos bénévoles afin d'assurer les premiers secours sur la commune. Le Conseil accorde toute sa confiance aux bénévoles et professionnels du centre de secours principal de Châteaudun dans l'accomplissement de leurs missions.



- le 11 novembre, après la cérémonie, nous avons remercié la Municipalité mais aussi les pompiers auxquels nous avons adressé avec beaucoup de tristesse un au revoir car ils ne seront plus parmi nous.

Merci aux Marbouésiens pour l'accueil réservé à nos vendeurs de calendriers.



LE CLUB JOSEPH RENAULT

Notre club JOSEPH RENAULT continue ses activités. Notre calendrier (Septembre 2013/Juin 2014) propose à ce jour les animations suivantes, en dehors de nos rencontres bi mensuelles :

- Repas + spectacle cabaret : 31 octobre 2013
- Repas de Noël : 18 décembre 2013
- Galette des rois : 10 janvier 2014
- Concert André RIEU (Orléans) : 14 mars 2014
- Repas des vacances : 25 juin 2014
- Loto : 29 juin 2014

D'autres sorties seront programmées. Si vous êtes intéressés vous pouvez obtenir ces renseignements auprès de l'un des membres du Conseil d'Administration. Thés dansants : programme du 1^{er} semestre 2014 :

- 02 février 2014 – 14 h 00
- 08 mars 2014 – 14 h 30
- 27 avril 2014 – 14 h 30

Nos thés dansants sont ouverts à tous, même si vous n'êtes pas adhérents (entrée 10 euros avec une pâtisserie offerte). Nous nous rencontrons un vendredi sur deux, chaque mois, sauf les mois d'été, le premier rendez-vous de l'année 2014 étant le 10 janvier.

L'assemblée Générale du 18 octobre dernier a entériné la composition du bureau :

Présidente : Laure Lacatte. Vice-Présidente : Jacqueline Rivierre. Secrétaire : Roger Louvancour. Secrétaire Adj. : Lucette Varis. Trésorière : Reine Ricois. Trésorière Adj. : Madeleine Scornet. Responsable salle : Claude Rivierre. Responsable stock : Denise Louvancour. Responsable jeu : Daniel Ricois.

(Depuis Mme Lacatte, Présidente, a donné sa démission pour des raisons personnelles).

Nous présentons nos meilleurs vœux à tous et à toutes pour l'année 2014, nos remerciements à Monsieur le Maire, son Conseil Municipal ainsi qu'à tout le personnel de la commune pour leur aimable disponibilité.

Présidente de l'association depuis 2008, Laure LACATTE, quitte le Club, au terme de 6 années de bons et loyaux services.

Le Maire, le Conseil Municipal et le personnel s'associent pour lui dire un grand merci pour sa gentillesse et son dynamisme.



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



C'est une équipe de parents d'élèves et d'institutrices, dynamique et motivée, ayant pour but de favoriser la mise en place des projets pédagogiques au plan financier.

Activités 2012-2013 :

- Vente de soupe, gâteaux et crêpes lors de la journée Terroir
- Marché de Noël avec vente d'objets décoratifs (création APE) et participation des commerçants et artisans de Marboué
- Spectacle de Noël avec venue du Père Noël
- Loto
- Vente de fleurs et légumes
- Fête des enfants avec pique-nique convivial

Elle a participé au financement :

- Piscine pour les CP CE1 (à hauteur de 50%)
- Des sorties JMF, Ecole et cinéma
- Des sorties de fin d'année (Commanderie d'Arville, Musée de l'illusion, Château de Chambord)
- D'objets pédagogiques et ludiques divers

Prochaines manifestations pour 2014 :

- Loto pour enfants le samedi 25 janvier, horaire à définir dans l'après midi
- Vente de fleurs le vendredi 18 avril
- Fête des enfants en juin

Remerciements à tous les parents et partenaires qui pérennisent l'activité de l'APE. Nous accueillons chaleureusement toutes les personnes qui souhaitent nous aider lors de nos manifestations (sans pour autant être obligées d'adhérer à l'APE).

A bientôt, Fabrice Fauconnier, président (06.79.97.89.62)

► LE SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE RESTAURATION (S.A.M.R. LOIR 28)



Créé le 1^{er} janvier 2012, le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du Loir a pour objet la gestion des eaux superficielles du bassin du Loir et de ses affluents, par l'étude, la coordination, la programmation et la mise en œuvre des opérations suivantes :

- la restauration et l'aménagement des cours d'eau et des zones humides comprises dans le lit majeur. Le cours d'eau est défini par le lit et les ouvrages afférents
- la restauration et l'aménagement des vallées
- la lutte contre les espèces invasives et maladies des végétaux sur l'ensemble du périmètre du syndicat (plans d'eau inclus) avec notamment la lutte contre les ragondins et les rats musqués (distribution de cages et indemnités de 2 € par queue)

Le S.M.A.R. regroupe près d'une centaine de communes permettant de disposer d'une cohérence territoriale sur le Loir et les affluents.

Il est rappelé que chaque propriétaire riverain du Loir et de ses affluents doit réaliser des travaux d'entretien notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives lors des périodes de mises en eaux basses.

Si vous souhaitez avoir plus de renseignements :

Contact : Michel BOISARD
 Téléphone : 02.37.47.72.47
 Mail : smar28@ville-bonneval.eu
 Adresse : SMAR LOIR 28
 Mairie de Bonneval
 19 rue Saint Roch
 28800 BONNEVAL

L'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DU LOIR (SAGE LOIR)



Le 6 septembre dernier, la Commission Locale de l'Eau, représentative de l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire (élus, usagers, état), a adopté le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Ce document de planification, élaboré de manière collective à l'échelle du bassin versant du Loir, fixe les objectifs et les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en

eau conciliant préservation des milieux aquatiques et satisfaction des usages. Il définit pour cela un ensemble de mesures prescriptives ou volontaristes visant à orienter l'utilisation, la mise en valeur et la protection quantitative et qualitative de la ressource en eau, ceci dans la perspective d'atteindre le bon état des eaux.

Au même titre que l'ensemble des collectivités et leurs groupements concernés par ce projet, le Conseil municipal s'est prononcé favorable le 10 décembre 2013 sur les orientations préconisées. Vous trouverez d'ores et déjà un certain nombre d'informations sur le site du projet : www.sage-loir.fr.



DES GESTES QUOTIDIENS : RECYCLER LA MATIÈRE ORGANIQUE AU JARDIN

Jardiner c'est aussi produire des déchets verts. Plutôt que de surcharger les déchetteries, il est possible de valoriser les déchets organiques au bénéfice de notre jardin. Tontes de gazon, tailles de haies, fleurs fanées, déchets de cuisine et du potager : tout peut-être recyclé.

Les acteurs de recyclage, du déchet vert à l'humus :

La matière organique morte :

- feuilles mortes ou tontes de gazon,
- fleurs fanées,
- bois / rameaux,
- fanes et épiluchures.



► ÉTAPE 1

Au préalable, les déchets verts, encore humides, sont colonisés par les bactéries et les champignons. Ils les ramollissent en les décomposant partiellement.

- Les bactéries : organismes microscopiques.
- Les champignons « décomposeurs » : ils sont présents dans le sol sous forme de filaments denses, leurs fructifications s'érigent à la surface.



► ÉTAPE 2

Les déchets ramollis sont partiellement mangés par des microarthropodes de l'ordre du millimètre et des larves d'insectes.

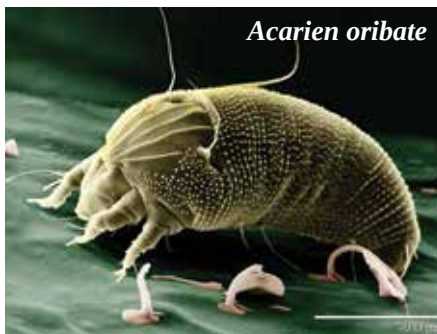
Collembole



Iule



Acarien oribate



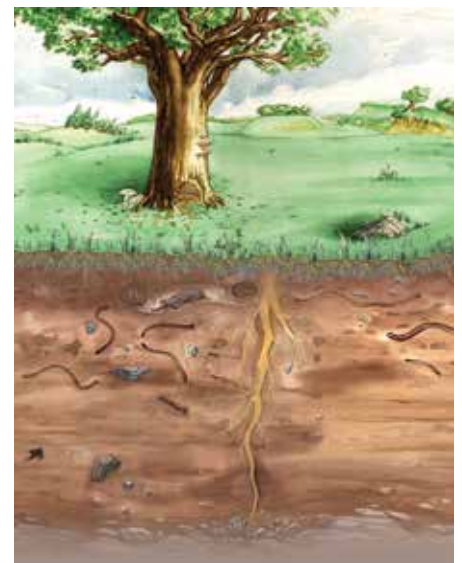
► ÉTAPE 3

Dégradés et minés par les larves, les déchets verts sont attaqués par les larves, les déchets verts sont attaqués par les mandibules des arthropodes ou par les

langues râpeuses des gastéropodes. Les déjections de ces petites bêtes créent déjà un humus que les lombrics mélangent au sol.



Les éléments issus de la dégradation de cette matière organique sont directement utilisés par les plantes comme source nutritive.



ATTENTION ! LES FONGICIDES ET LES INSECTICIDES TUENT CES ESPÈCES CRÉATIVES D'HUMUS.

Concours de photos permanent



MÉLANIE VANIER



LUDOVIC LABIA



HERVÉ FABRE



CLAUDE CHESNAIS



MÉLANIE VANIER

N'HÉSITÉS PAS À NOUS REMETTRE VOS CLICHÉS, VOS CRÉATIONS...

Le concours des plus belles photos, dessins ou peintures (environnement, patrimoine, manifestations....de Marboué) est toujours ouvert. Nous vous rappelons que ce concours est gratuit et ouvert à tous. Veuillez nous transmettre les photos, dans la mesure du possible, sur clé ou par mail : mairie-de-marboue@wanadoo.fr ou par courrier postal au 11 rue du Docteur Péan 28200 Marboué.

Les plus belles photos ont été exposées à la Mairie et lors de la journée terroir.

Vous trouverez ci-dessus un joli palmarès de photos reçues en 2013.

